

CAMPAGNE DU CATHII 2012

For a sustainable development
without human trafficking • **Pour un**
développement durable SANS
TRAITE HUMAINE • *Para un*
desarrollo sostenible sin trata de seres
humanos • **Para um desenvolvimento**
sustentável sem tráfico de pessoas
humanas

Conférence des Nations unies Rio + 20



Juin 2012, rassemblera la majorité des pays du monde qui prendront des engagements pour le développement durable, l'**économie verte** et **la réduction de la pauvreté**.

Sommet de la terre 1992

Les êtres humains sont au centre des préoccupations du développement durable

- Déclaration du Sommet de la terre / Rio 1992

Campagne
Pour un développement durable
sans traite humaine, sans travail forcé

www.cathii.org



Graves menaces

sur le **développement durable** de nos populations

Nous réaffirmons notre engagement d'accorder une attention particulière et prioritaire à la lutte contre les éléments qui, de par le monde, font peser de graves menaces sur le développement durable de nos peuples, dont la faim chronique, la malnutrition, l'occupation étrangère, les conflits armés, les problèmes liés aux drogues illicites, la criminalité organisée, la corruption, les catastrophes naturelles, le trafic d'armes illicite,

la traite des êtres humains,

le terrorisme, l'intolérance et l'incitation à la haine raciale, ethnique, religieuse ou autre, la xénophobie et les maladies endémiques, contagieuses et chroniques, en particulier le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.

- Déclaration de Johannesburg sur le développement durable 2002

Dimensions du développement durable

Économie

Développer la croissance et l'efficacité économiques pour favoriser la création de richesses pour tous à travers des modes de production et de consommation durables.

Social

Satisfaire les besoins humains (en matière de santé, logement, consommation, éducation,...) et répondre à un objectif d'équité sociale

Environnement

Préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles à long terme.

Culture

Assurer la protection de la diversité et de la vitalité des nombreuses cultures du monde.

Objectif

La campagne veut inclure la lutte contre la traite humaine au sein des enjeux liés au développement durable, et cela à tous les niveaux. Le développement durable doit être libre de traite humaine et de tout travail forcé.

Travail décent et traite humaine

Selon l'Organisation internationale du Travail :
Dans une optique de développement durable, d'éradication de la pauvreté et de droits humains, la traite humaine est l'antithèse de la notion de travail décent.

Des personnes à la merci des trafiquants

- * Elle travaille de longues heures,
- * Elle a peu ou pas de salaire,
- * Elle n'a pas de contrat,
- * Elle n'a pas de temps libre ni d'assurance,
- * Elle n'a pas d'accès non plus aux services de santé et de sécurité sociale, ni au paiement d'indemnités.

Cette exploitation est le fondement même de la traite d'êtres humains.

Phase 1 de la Campagne

Moyen : Carte postale

Destinataires :

Au Canada : les députés fédéraux

Durée de cette phase :

1er février au 15 juin 2012

Message pour le Canada

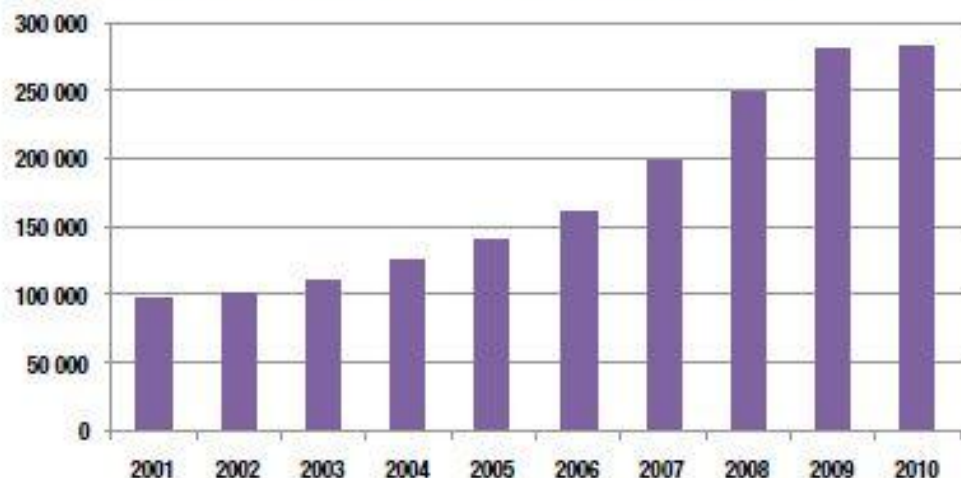
Le Canada doit ratifier la Convention des Nations unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990/2003)

Convention sur le travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques (2011).

Pourquoi?

Le saviez-vous? Le nombre de Travailleurs étrangers temporaires a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie. En 2001, on en comptait un peu moins de 100 000 comparativement à plus de 282 000 en 2010.

Travailleurs migrants présents le 1^{er} décembre



Main d'œuvre vulnérable

- * **Principaux secteurs:**
- * *Agriculture,*
- * *Travail domestique,*
- * *Construction,*
- * *Exploitation minière*
- * *Restauration...*

Selon le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR), « Dans certains cas, des travailleurs étrangers temporaires sont victimes de la traite humaine, ce qui signifie qu'on exerce sur eux des contraintes afin d'exploiter leur travail. »

Protection des travailleurs migrants et leur famille (1990/2003)



- * 1990: Adoption par l'Assemblée générale des Nations unies.
- * 2003: La Convention est entrée en vigueur le 1er juillet avec la 20^e signature (Guatemala).
 - * Ratifications : 45 pays
 - * Signatures: 14

(mars 2012)

Droits pour toutes et tous

- * Définit les droits pour tous les travailleurs migrants, avec ou sans papiers.
- * Offre une protections liée aux situations de vulnérabilité des travailleurs migrants à cause, entre autres, de leur éloignement de leur État d'origine.
- * Propose une définition internationale du travailleur migrant, des catégories de travailleurs migrants.

Responsabilités des États

- * Promeut la collaboration entre États pour prévenir et éliminer l'exploitation de tous les travailleurs migrants et des sanctions pour les violences frappant des travailleurs migrants.
- * Constitue un outil pour encourager les États à harmoniser leur législation avec les normes reconnues internationalement.

Convention n° 189?

La Convention n° 189 offre une protection spécifique aux travailleurs domestiques. Elle fixe les droits et principes fondamentaux, et impose aux États de prendre une série de mesures en vue de faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques.



Droits des travailleuses domestiques

- * Promotion et protection des droits de l'homme pour les travailleuses domestiques.
- * Protection efficace contre toute forme d'abus, de harcèlement et de violence.
- * Conditions d'emploi équitables et conditions de vie décentes.

Respect et protection

Respect et protection des principes et droits fondamentaux au travail:

- (a) liberté d'association et reconnaissance effective du droit à la négociation collective;
- (b) élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire;
- (c) abolition du travail des enfants, et
- (d) élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Pour en savoir plus

Texte de la Convention des Nations Unies sur les travailleurs migrants :
www.un.org/fr/events/migrantsday/background.shtml

Texte de la Convention n° 189:

http://www.ilo.org/travail/whatwedo/publications/WCMS_168268/lang--fr/index.htm

Fiche explicative de la Convention des Nations Unies sur les travailleurs migrants :

<http://www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet24Rev.1fr.pdf>

Brochure explicative de la Convention n° 189, Travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques Brochure disponible en ligne :

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_163731.pdf

Merci



* Le matériel est sur le site du
CATHII : www.cathii.org

Courriel: cathii_info@yahoo.ca

Internet: www.cathii.org

Blogue : nouvellescathii.blogspot.com

Twitter : twitter.com/Cathii_info

Facebook: www.facebook.com/CATHII.info